

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 septembre 2017

Le jeudi 14 septembre 2017 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : JORAJURIA M à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : LADEUX JM - OTONDO P - ZAMORA P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Création d'un emploi en contrat CAE CUI
- 5 - Echange Commune / Garat
- 6 - Cession délaissé chemin Haxaenia à M. SEGURE
- 7 - Modification statuts N°2 du syndicat Ura
- 8 - Demande de subvention au titre des amendes de police
- 9 - Demande de subvention au titre de la DETR pour la création d'une aire de jeux pour enfants

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

- Mission d'étude de faisabilité d'une micro-crèche par Mme LESBATS, architecte, pour un coût de 2000 € H.T
- Mission de délimitation de 9 lots à proximité de la piscine confiée au Cabinet DUFOURCQ, géomètre, pour un coût de 4440 € H.T
- Mission de délimitation d'une parcelle à céder près d'Haxaenea confiée au Cabinet GEODENAK, géomètre pour un coût de 495 € H.T
- Signature d'un bail commercial avec la Société BENZ à compter du 1^{er} Août 2017.
- Signature du marché pour les travaux d'assainissement avec le Groupement DUHALDE –HASTOY pour un montant de 713 421 €
- Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe ARBELBIDE – BERTERRECHE pour les travaux d'extension du cimetière pour un montant de 13 400 €

4 - Création d'un emploi en contrat CAE CUI

point retiré de l'ordre du jour suite aux dernières réponses de l'Etat qui n'accepte pas de signer de nouveaux contrats de ce type.

5 - Echange Commune / Garat

Cette demande d'échange faite par Mme Laure GARAT a déjà été évoquée lors d'une précédente réunion du Conseil. Suite à celle-ci, Monsieur le Maire a reçu en mairie la famille GARAT et l'exploitant du terrain communal concerné par l'échange et un accord de principe a été trouvé. La délimitation des parcelles à échanger a ensuite eu lieu sur le terrain

en présence d'un géomètre, de la famille GARAT, de l'exploitant M.SAINT-MARTIN et de M.UHARRIZ, adjoint au Maire.

Le plan d'échange présenté au Conseil est celui arrêté à l'issue de cette délimitation conjointe. Les surfaces échangées sont de 1255 m².

L'intégralité des frais (géomètre et frais d'acte) seront à la charge de Mme GARAT demandeur.

M.GENIN demande si l'on sait qu'est-ce qui motive cette demande d'échange de la part de la famille GARAT ?

M.UHARRIZ répond que c'est pour avoir une surface devant la maison en cours de construction et disposer d'un accès au reste de leur parcelle afin d'en faciliter l'entretien

M.ZUDAIRE souhaite s'assurer que toutes les parties sont d'accord, notamment l'exploitant

M.UHARRIZ répond que lors de la rencontre sur place le plan présenté a été approuvé par toutes les personnes présentes

M.GENIN indique que si cela se fait en accord amiable il n'y a pas de problème.

Adopté à l'unanimité.

6 - Cession délaissé chemin Haxaenia à M. SEGURE

Il s'agit de mettre en conformité le plan cadastral avec la réalité du terrain en cédant à la famille SEGURE/BORDA une parcelle d'environ 180 m² appartenant à la Commune mais située dans les faits à l'intérieur de la propriété de M.et Mme BORDA. La cession se ferait à 5€ le m² l'ensemble de frais étant à la charge des demandeurs.

M.ARANA demande s'il n'y a pas de réseau qui passe sur la partie à céder.

M.UHARRIZ répond que non, que cela a été vérifié sur place.

M.ZUDAIRE demande qui a souhaité cette régularisation et quel est le prix de la terre agricole

M le Maire répond que c'est la famille SEGURE/BORDA qui est demandeur, quant au prix agricole il est variable en fonction de la catégorie du terrain concerné.

M.ARANA confirme ce point, le prix dépendant du classement de la terre.

Adopté à l'unanimité.

7 - Modification statuts N°2 du syndicat Ura

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et à la dissolution de certains syndicats intercommunaux qui s'en est suivie, la liste des communes membres du Syndicat URA que ce soit pour l'assainissement collectif ou non collectif est modifiée. Le Conseil est appelé à approuver cette liste modifiée.

Approuvé à l'unanimité

8 - Demande de subvention au titre des amendes de police

Comme chaque année, la Commune va solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une aide au titre des amendes de police collectées par le Département. Les travaux pour lesquels cette subvention est demandée sont ceux liés à l'aménagement du bourg.

Adopté à l'unanimité

9 - Demande de subvention au titre de la DETR pour la création d'une aire de jeux pour enfants

La Commune a été informée de la possibilité de faire une demande supplémentaire d'aide au titre de la DETR pour certains équipements ou projets. Il est donc proposé de faire une demande pour l'aire de jeu prévue dans le cadre de l'aménagement du bourg qui pourrait être aidée dans le cadre des reliquats de crédits de DETR pour 2017.

M. le Maire indique toutefois que le courrier du Préfet faisant état de ces reliquats de crédits est antérieur aux dernières annonces gouvernementales et qu'il n'est pas sûr que ces sommes soient toujours disponibles, il faut toutefois se positionner.

M.ZUDAIRE demande si le projet d'aire de jeux était sur le plan qui leur a été précédemment présenté

M. le Maire répond que oui et qu'elle est située près du fronton à peu près à l'emplacement de l'ancien kiosque.

M.LARRECHEA ajoute qu'elle était représentée par un triangle.

Adopté à l'unanimité des exprimés (une abstention : M.ZUDAIRE)

- **Vente d'un terrain à M.VILELLA** : M. le Maire explique que suite à la décision de vendre un terrain à M.VILELLA prise au dernier conseil, celui-ci avait demandé que le prix au m² soit baissé. Après en avoir discuté entre conseillers lors d'une réunion informelle et vu que ce prix était celui annoncé depuis le début des échanges avec ce monsieur, il avait été décidé de le rencontrer pour lui confirmer le prix fixé.

M.VILELLA a sollicité un nouveau rendez-vous en mairie pour demander cette fois-ci que la surface à lui vendre soit réduite à 700 m² au lieu des 900 m² initialement prévus.

M. ARANA demande quel est le projet de ce monsieur ?

Mme ZAMORA répond qu'il prévoit de construire une maison médicale regroupant deux kiné, un ostéopathe, l'orthophoniste et un médecin.

M. le Maire ajoute que l'orthophoniste actuellement installée à Souraïde intégrerait ce projet qui serait porté par une SCI composée par elle et M.VILELLA.

M.GENIN demande si cette surface sera suffisante pour le projet même si, étant opposé au projet depuis le début, il trouve que cela est toujours trop. Il suggère de vendre plutôt le terrain communal situé en face près de chez SAGASPE.

M.LARRE lui répond qu'il est préférable de conserver ce terrain pour un projet plus important qui utiliserait toute la surface de la parcelle.

M.ARANA indique que cela condamnera cette ancienne aire de jeux

M.GENIN demande si cette surface permettra de faire le projet et surtout de prévoir suffisamment de parkings.

M. le Maire répond que les parkings seront demandés dans le permis de construire et seront une condition de délivrance de celui-ci.

M.ZUDAIRE dit que le projet prévoira des places de parking mais que dans les faits les véhicules stationneront certainement sur le domaine communal.

Mme MASSONDE indique que pour ce type d'activités il ne s'agit que d'un stationnement temporaire.

M.ZUDAIRE demande si des plans du projet ont été présentés ;

Mme ZAMORA répond que le dernier projet modifié n'a été présenté qu'oralement : par rapport au premier projet, la modification principale porte sur l'appartement qui est supprimé

M. le Maire explique que ce qui est gênant c'est que cette demande arrive alors que le terrain a fait l'objet d'un découpage par le géomètre, une nouvelle intervention de celui-ci entraînera des frais supplémentaires.

M.ARANA demande s'il est opportun de faire une maison médicale alors qu'il y en a une qui va se faire à ESPELETTE, cela fera deux projets similaires très proches.

En conclusion il est demandé qu'un nouveau projet clair et définitif prévoyant suffisamment de places de parkings soit présenté pour que le Conseil puisse se prononcer sur la surface à céder.

- **Extension du cimetière** : le plan du projet est présenté, le Conseil est appelé à se prononcer sur la voie de desserte intérieure au cimetière telle que dessinée sur le plan.

M.UHARRIZ fait remarque qu'une partie de cette voie est située sur un terrain privé et ne peut être réalisée.

M.ARANA demande si cette voie est obligatoire

M. le Maire répond que non que c'est un confort pour l'entretien et l'accès des convois funéraires. Sa suppression permettrait de créer une rangée de caveaux de plus et de gagner de la place pour des extensions futures.

Il est décidé de supprimer cette voie.

- **Manifestation Samedi 16 Septembre à Bayonne** contre le projet SUDMINE : M. le Maire rappelle cette manifestation et invite le maximum de conseillers à y prendre part.

M. ZUDAIRE fait état d'une action menée ce jour par l'association BIZI qui s'est rendue chez le PDG de SUDMINE avec des engins de terrassements pour simuler un chantier. Cela a permis d'informer la population.

- **M.GENIN demande quels sont les résultats de la piscine au vu de la météo de l'été et si la rentrée scolaire s'est bien passée.**

Mme ZAMORA répond que la piscine a peu fonctionné sauf les jours de beau temps où elle a fait le plein.

La rentrée s'est très bien passée, l'école compte actuellement 39 élèves.

- **M.ARANA revient sur le bail commercial de la boulangerie** pour en demander la durée et si les boulangers sont contents.

M. le Maire répond que la durée est celle d'un bail commercial classique soit 3,6 ou 9ans. La boulangerie a été très bien accueillie par la population

Mme ECHEVERRIA souligne qu'à la rentrée les boulangers ont offert une viennoiserie à chaque enfant de chaque école du village.

- **M.ZUDAIRE indique que la première réunion de la commission culture de la CAPB** a eu lieu et qu'il en adressera le compte-rendu par mail à chaque conseiller. Cette commission se réunira tous les deux mois, M.CARRERE Bruno, Maire d'Ustaritz en a été nommé vice-président.

Mme ZAMORA ajoute que pour sa part elle a assisté à la première réunion de la commission déchets-environnement et qu'une journée de la mobilité durable en milieu rural sera organisée à BANCA le 23 Septembre.

- M.GENIN remercie la commune pour la route menant à son parc qui a été refaite

- **Mme MASSONDE rappelle que la journée du Tripotx aura lieu dimanche** et précise que les élus de la commission se retrouveront en mairie ce samedi à 18 h pour les derniers préparatifs.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres présents du Conseil Municipal
ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P -

LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M -

UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -